Publication / Rapport : Les droits de l'enfant en ville de Genève

« Les droits de l'enfant en ville de Genève – Rapport à l'attention du Conseil administratif »

Etabli par Koch F., et Lücker-Babel M.-F., Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et de la solidarité, novembre 2014, 154 pages.

En décrétant « 2014, année de l'enfance », la Ville de Genève a choisi d'examiner la place qu'elle réserve aux enfants de 0 à 12 ans dans la Cité. Le questionnement engagé a privilégié une approche concrète, inscrite dans le cadre des compétences communales, et appuyée sur des outils juridiques fondamentaux, soit les droits constitutionnellement reconnus aux enfants.

Au terme de cette analyse, le rapport établit une synthèse en quatre points, qui sont autant de perspectives de développement dans lesquels une action de la Ville de Genève est attendue :

- **la garantie de l'accessibilité des prestations de la Ville à tous les enfants ;**
- **l'intégration de tous les enfants ;**
- **l'information des enfants et le respect de leur sphère privée ;**
- **la participation des enfants à la vie de la Cité.**

Autant de pistes, peu coûteuses en termes de ressources financières et humaines, qui ne doivent pas être étudiées de manière séparée, mais intégrées dans les activités que la Cité mène au quotidien avec l'ensemble de la population.

Avec un avant-propos d'Esther Adler, conseillère administrative, et une préface de Jean Kellerhals, professeur honoraire de l'Université de Genève.

Le rapport en format pdf